

Communiqué de presse, le 13 mars 2020

Coronavirus

La desserte régulière par les transports publics est maintenue selon l'horaire. Les transports touristiques sont supprimés.

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a émis des recommandations pour les transports publics en Suisse. Il est prévu que celles-ci s'appliqueront jusqu'au 26 avril 2020. En plus de recommandations aux utilisateurs des transports publics, l'OFSP a également émis des recommandations à l'attention des entreprises de transports publics. Le Conseil fédéral a chargé CFF SA et CarPostal SA d'élaborer des dispositions à mettre en œuvre en accord avec l'Office fédéral des transports. CFF SA est gestionnaire de système en matière de transport ferroviaire, alors que CarPostal SA joue ce rôle pour les transports publics routiers et les trams. L'offre de base des transports publics est maintenue. Les transports touristiques, les courses spéciales et les voyages de groupes sont annulés. L'OFSP recommande aux voyageurs de ne pas se déplacer aux heures de pointe afin que les taux d'occupation restent constamment à un bas niveau.

Selon les instructions de l'Office fédéral de la santé publique, les transports publics doivent être maintenus en cas d'épidémie ou de pandémie. En effet, des restrictions de l'offre en transports publics pourraient avoir de graves conséquences pour de nombreux aspects de la vie quotidienne et de l'économie. Il est donc très important que l'offre de base des transports publics soit maintenue.

Les CFF et CarPostal sont gestionnaires de système

Selon l'ordonnance déterminante (OCTE), les CFF sont l'organisation mandatée coordonnant les mesures à prendre en trafic ferroviaire, alors que CarPostal SA est mandatée pour les transports publics routiers et les trams. Les directives de ces deux gestionnaires de système sont applicables par analogie aux entreprises de transport par câbles et par bateaux ayant un mandat de desserte de base. En qualité de gestionnaires de système, les CFF (chemin de fer) et CarPostal (trafic routier) veillent à la mise en œuvre des recommandations de l'OFSP au sein des entreprises de transports publics, en accord avec l'OFT et, dans le

Service de presse
051 220 43 43
presse@cff.ch

cadre de leur responsabilité, ordonnent d'autres mesures applicables de façon unifiée dans toute la Suisse. Chaque entreprise de transport est responsable de la mise en œuvre. Les entreprises de transports par câbles et par bateaux ayant un mandat de desserte de base doivent se conformer aux directives du gestionnaire de système.

Mise en œuvre et concrétisation des dispositions actuelles de l'OFSP dans les domaines ferroviaire et routier

Les CFF et CarPostal prennent plusieurs mesures qui touchent l'offre, la protection de la clientèle et du personnel, l'information à la clientèle et les solutions de souplesse commerciale.

Offre

- La desserte régulière par les transports publics (trafics régional et grandes lignes concessionnaires) est maintenue selon l'horaire.
- Les transports sur les lignes purement touristiques sans fonction de desserte, les courses spéciales et les courses historiques sont suspendus.
- Tous les voyages de groupe sont annulés.
- L'offre internationale à destination de l'Italie est déjà réduite. D'autres restrictions en trafic voyageurs international sont à prévoir.
- L'autorité chargée du contrôle aux frontières interdit l'entrée en Suisse de toutes les personnes en provenance de pays ou de régions à risques si elles ne répondent pas aux conditions requises. Les autorités compétentes, et non le personnel des entreprises de transport, assurent les contrôles à la frontière.
- Le trafic marchandises est maintenu autant que possible dans sa forme actuelle. Du point de vue de l'OFSP, il n'y a aucune raison de le restreindre. Des mesures ont été prises pour protéger le personnel affecté au transport de marchandises.

Protection de la clientèle et du personnel

- Dans la mesure du possible, toutes les portes des trains et des bus seront ouvertes dans les gares et aux arrêts de sorte qu'il ne soit pas nécessaire d'actionner leur ouverture en appuyant sur le bouton prévu à cet effet.
- Tous les trains des CFF continuent de faire l'objet de plusieurs nettoyages quotidiens, en particulier les surfaces des espaces d'entrée, des compartiments voyageurs et des toilettes. De plus, les trains font l'objet d'un nettoyage approfondi pendant la nuit, comme à l'accoutumée.
- Des mesures ont été mises en œuvre pour protéger au mieux le personnel à bord des moyens de transport.

Service de presse
051 220 43 43
presse@cff.ch

- L'accompagnement des trains grandes lignes continue d'être assuré. Le contrôle des titres de transports est fortement réduit avec effet immédiat. L'obligation de posséder un titre de transport reste valable.
- En trafic régional, les contrôles sporadiques sont supprimés jusqu'à nouvel avis. L'obligation de posséder un titre de transport reste là aussi valable.
- Le relevé des fréquentations en trafics régional et grandes lignes est suspendu.
- Nous renoncerons totalement aux services de restauration à bord des trains à partir du samedi 14 mars 2020 (voitures-restaurants, service à la place).
- En cas de faible affluence, il sera possible de fermer certains centres voyageurs et points de vente, ou d'adapter leurs horaires. L'information sera donnée directement sur les sites concernés.
- Dans les bus, la porte avant, près du conducteur, reste fermée, et l'espace réservé au conducteur est isolé. La vente de billets dans les bus est suspendue.

Information clientèle et solutions de souplesse commerciale

- L'horaire en ligne cff.ch est mis à jour régulièrement. Les CFF et CarPostal recommandent de consulter l'horaire sur cff.ch et sur l'appli Mobile CFF avant chaque voyage.
- Les clientes et les clients sont informés des nouvelles recommandations et mesures concernant les transports publics via les canaux d'information habituels dans les gares, les trains, les bus et aux arrêts (écrans, affichages des départs, annonces).
- Les CFF et CarPostal continuent de faire preuve de souplesse commerciale. Les coûts des voyages annulés ou non effectués jusqu'au 26 avril 2020 sont intégralement remboursés.
- Si possible, les titres de transport doivent être achetés non pas au guichet, mais en ligne, via Mobile CFF, aux distributeurs, par téléphone ou via EasyRide ou toute autre application de billetterie.

Toutes les questions relatives aux transports publics n'ont pas encore de réponse définitive. D'autres informations suivront dès que possible.

Informations complémentaires:

Actualités des CFF: <https://news.sbb.ch/fr/article/95750/coronavirus-restrictions-en-traffic-ferroviaire>

<https://www.bag.admin.ch/bag/fr/home/krankheiten/ausbrueche-epidemien-pandemien/aktuelle-ausbrueche-epidemien/novel-cov.html>

<https://www.bav.admin.ch/bav/fr/home/themes-a-z/coronavirus.html>